



DECLARATION LIMINAIRE DU SNUipp FSU 65

CAPD du jeudi 10 mars 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous tenons sans esprit polémique à vous faire part de notre perplexité devant un certain nombre de faits qui donnent l'image inquiétante d'un appareil d'Etat qui dysfonctionne à tous les niveaux de décision et d'organisation, de l'échelon national à l'échelon local, du Ministère à l'Inspection Académique en passant par le Rectorat.

Voici un inventaire non-exhaustif des dysfonctionnements qui autorisent à douter de l'état de santé de la maison Education Nationale, des fondations jusqu'à la toiture, du corps principal jusqu'aux plus modestes dépendances :

- des questions qui restent des mois sans réponse car vos services interrogent le rectorat ou le ministère qui de toute évidence tardent à se prononcer. Et c'est ainsi que les directeurs frappés de Mesure de Carte Scolaire ne savent toujours pas s'ils pourront compter sur le maintien de leurs indemnités de sujétion spéciale (ISS) ou pas. C'est ainsi aussi que des collègues ne savent toujours pas si on leur remboursera les frais de déplacement engagés depuis le début de l'année.
- des directives ministérielles confirmées à nos instances syndicales nationales et dont vous n'avez pas -semble-t-il- eu connaissance, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, puisque vous créez un dispositif « Plan Autisme » sur des moyens départementaux
- des circulaires que l'administration s'était engagée à modifier (disponibilité, critères prioritaires des congés formation) et qui sont restées inchangées dans leur version de cette année.
- des décisions actées en CAPD et qui n'ont pas été intégrées à la circulaire du mouvement (nouvelles règles de report des points de MCS)
- des groupes de travail qui, malgré les suggestions parfois unanimes des organisations syndicales, ne modifient pas d'un iota la proposition initiale de l'administration.
- des postes réputés à profil et qui, dans une situation particulière, ne le seraient plus et puis le seraient à nouveau. Vous aurez reconnu l'école élémentaire de Séméac sur laquelle nous serons extrêmement vigilants quant au bien-fondé de la décision de la commission.
- des nominations au mouvement remises en cause par votre pouvoir discrétionnaire. Vous aurez reconnu l'école d'Aragnouet.
- l'attention particulière que vous avez dit vous-même porter sur les nouveaux PE entrant dans le métier, mais qui sont nommés par binôme sur une classe, ce que les PES dénoncent comme source de difficulté. Ces PES dont on ne sait toujours pas dans quels départements ils seront titularisés à la rentrée 2016. Ni même comment la Rectrice va régler de manière équitable la problématique née du recrutement de PE sur liste complémentaire sur notre département alors que des PE recrutés sur liste principale pourraient être nommés dans un autre département que le 65.
- pour finir, des tours de passe-passe arithmétiques qui permettent malgré la fermeture de 11 classes sans aucune ouverture nouvelle, de présenter une balance de carte scolaire à l'équilibre. A croire que nous ne travaillons pas sur des nombres de même nature.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous avons rarement ressenti pareil malaise, pareille confusion dans nos relations avec l'Autorité que vous représentez ici et maintenant. On assiste donc à un grand écart qui frise la schizophrénie entre les mots, les documents écrits envoyés à la profession empreints de bienveillance et de grande compréhension, et la réalité du terrain que vivent nos collègues au quotidien : souffrance au travail trop rarement entendue et solutionnée, décisions de l'administration sur l'attribution de postes qui relèvent davantage de l'arbitraire que de la nécessaire égalité de traitement qui créent un malaise certain dans la profession, une apologie du dialogue social porté par le Gouvernement qui n'a jamais été aussi peu incarné dans les faits.